

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 avril 2022

Synthèse des contrôles SPOT sur la transparence post-négociation obligatoire


Conformément aux priorités de supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour 2021 et en lien avec les priorités stratégiques de supervision de l'Union européenne, une série de contrôles courts thématiques SPOT portant sur la transparence post-négociation pour les produits obligataires a été menée sur la période allant de juillet à décembre 2021. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions introduites par le règlement (UE) n° 600/2014 du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (règlement MiFIR), entré en application le 3 janvier 2018, ainsi que des règlements délégués subséquents. Les investigations ont porté sur un panel de cinq prestataires de services d'investissement et ont couvert une période allant du 3 janvier 2018 au 30 juin 2021.

 Télécharger le contenu

Mots clés

POST-MARCHÉ

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



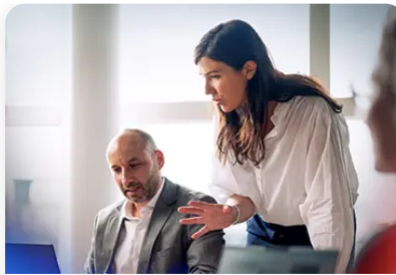
RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

28 mai 2026

Décision relative aux modifications des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe, concernant le lancement d'une

secor



ACTUALITÉ

POST-MARCHÉ

12 mai 2026

T+1 : l'Autorité des marchés financiers lance une courte enquête publique à destination des acteurs de la Place



ACTUALITÉ

SUPERVISION

05 mai 2026

L'Autorité des marchés financiers met à jour sa charte du contrôle

